



Les Nouvelles

Volume 18 — numéro 29 — 05 avril 2017

Le budget et le communautaire

Bien que nos collègues du RIOCM diffuseront d'ici la fin de la semaine une analyse du budget provincial 2017-2018, nous avons appris qu'il y aura un investissement de 10M \$ dans le PSOC pour l'ensemble du Québec. Ce qui est bien inférieur au besoin estimé. Pour Montréal seulement, les 550 organismes en santé et services sociaux ont besoin de 80M \$. Comme pour chaque nouveau budget, nous attendons les détails de la répartition et ne savons pas quels secteurs seront priorisés. Le budget prévoit aussi un investissement de 80M \$ sur cinq ans. Plus de détails à venir. (JR)

Actualités

« Des c.a. bidons dans les établissements de santé du Québec »

C'est le titre d'un [texte](#) paru aujourd'hui dans *La Presse*. En effet, les conseils d'administration des établissements de santé du Québec ne « décident de rien d'important », car tous les pouvoirs sont rassemblés entre les mains du ministre de la Santé Gaétan Barrette et de son ministère. Voici l'un des principaux constats dressés par Yvan Allaire et Michel Nadeau, de l'Institut sur la gouvernance (IGOPP), dans une lettre ouverte publiée aujourd'hui dans *La Presse*. Les deux experts déplorent également un « vice mortel de gouvernance », alors que les présidents-directeurs généraux (PDG) des CISSS relèvent du sous-ministre à la santé plutôt que de leur conseil d'administration respectif. « Le conseil d'administration devient quelque chose qui prend du temps, mais qui n'a aucune autorité sur le PDG », constate M. Allaire. Pour lui, les PDG devraient au contraire « exécuter les décisions des conseils d'administration ».

Les banlieues peinent à s'adapter à la mobilité des aînés

Dans son [article](#) paru le 13 mars 2017 sur le site internet du *Devoir*, Florence Sara G. Ferraris, rappelle qu'alors que le poids démographique des aînés ne cesse d'augmenter, les villes, surtout en banlieue, peinent à s'adapter aux besoins des aînés qui désirent vieillir là où ils ont vécu. Plus actifs et, surtout, en meilleure forme les générations qui

les ont précédés, les aînés d'aujourd'hui veulent demeurer dans le quartier qu'ils ont choisi au début de leur vie active. Loin de la plupart des services, les banlieues nord-américaines n'ont pas été conçues pour répondre aux besoins d'une population en perte d'autonomie. Les zones commerciales n'ont pas été développées à distance de marche des quartiers résidentiels. Même chose pour avoir accès à un médecin. Rappelons que contrairement aux générations qui les ont précédés, les aînés d'aujourd'hui ont grandi à l'époque où l'automobile a pris sa place dans les villes. Synonyme de liberté et d'autonomie, l'automobile a donc fait partie du quotidien de ces personnes pendant presque toute leur vie active. « Beaucoup de ces gens n'ont jamais pris les transports en commun, avance Paula Negron de l'UdeM. « ...Ça demande donc toute une adaptation pour pouvoir demeurer chez eux tout en restant actifs. »

Pour ceux qui s'intéressent au sujet, nous vous suggérons de visiter le [site Internet de l'Observatoire de la mobilité durable](#).

Mobilisation

Assemblée de conjoncture de la TROVEP Montréal

La TROVEP de Montréal travaille avec enthousiasme à la préparation de la prochaine assemblée conjoncture* sur le thème « Les élections du 375e anniversaire de Montréal ». N'oubliez pas de vous inscrire pour ce rendez-vous le **12 avril 2017 de 9 h à 16 h 30** à la salle 100 du Centre Saint-Pierre, situé au 1212 rue Panet (Métro Beaudry). Cette journée sera l'occasion de réfléchir à l'apport des luttes populaires et des mouvements communautaires à l'évolution de Montréal ainsi que de la société québécoise. Ce moment permettra aussi de nous saisir des enjeux qui devraient être soulevés dans le cadre des prochaines élections municipales. Inscrivez-vous à : trovep@cooptel.qc.ca ou au 514 527-1112.

Ressources à connaître ou à redécouvrir

Juriste à domicile

Juriste à domicile (JAD) occupe un créneau unique parmi les programmes visant à faciliter l'accès à la justice aux citoyens malmenés par un système judiciaire trop complexe, souvent ruineux, voire inaccessible. JAD est le seul organisme à but non lucratif (OBNL) regroupant des juristes d'expérience prêts à se rendre à domicile pour informer, orienter, accompagner et soutenir toute personne qui se trouverait en situation difficile lorsqu'il s'agit de faire respecter ses droits. JAD offre de nombreux services à caractère légal et administratif tels que : dépôt de plainte, rédaction de formulaires, préparation de documents, accompagnement devant des instances, etc. Ces services touchent plusieurs domaines du droit : logement, responsabilité civile, droit pénal, et de la famille, immigration, travail, succession, mandat d'inaptitude, petites créances et bien d'autres. Si le recours à un avocat est nécessaire, JAD donne accès à des services juridiques à prix modique. Toute personne vulnérable (âgée, isolée, à

mobilité réduite, à limitation permanente ou temporaire, présentant une déficience intellectuelle, ou des problèmes de santé mentale), sans égard à son revenu, peut profiter de ces services en devenant membre de JAD moyennant une cotisation annuelle de 30.00\$. JAD privilégie la médiation et le règlement de conflits.

Votre proche refuse les services d'aide à domicile?

Dans un [article](#) paru le 21 mars 2017 dans l'infolettre de l'Appui pour les proches aidants d'ânés, on propose quelques attitudes à adopter devant le refus d'un proche de recevoir des services. En voici quelques-unes :

- Écoutez ce qui se cache derrière sa résistance et rassurez-le quant à l'objet de ses craintes;
- Préservez sa dignité et son indépendance en lui disant que l'aide est pour vous plutôt que pour lui. Par exemple, dites-lui « J'ai besoin d'aide pour faire le ménage » ou « Je me fais moins de souci pour toi lorsque tu n'es pas seul à la maison »;
- Faites-lui comprendre que l'aide à domicile réduira votre niveau d'épuisement et que vous serez ainsi mieux en mesure de prendre soin de lui le plus longtemps possible;
- Présentez-lui le service comme étant un essai plutôt qu'un engagement;
- Débutez graduellement par quelques heures par semaine, avec des tâches simples;

Le fait d'y aller graduellement permettra à votre proche d'établir une relation de confiance avec la personne qui offrira l'aide et de faciliter son adaptation au service.

Nouvelles des membres et partenaires

Compte rendu du forum « Contrer l'intimidation entre les aînés »

Le **Chez Nous de Mercier-Est** fait le bilan de son forum « Contrer l'intimidation entre les aînés » qui avait lieu le 29 mars dernier. Pour tous les détails, consultez le communiqué en [pièce jointe](#).

[Offre d'emploi ci-jointe.](#)

[Version imprimable ci-jointe.](#)